



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 septembre 2026

Présents : GALILEI Christine, CORGIER Stéphane, LOMBARDI Marc, GARNIER Jean-Michel, MAGALHAES PEREIRA Ségolène, MOUCAUD Catherine, TICHIT WUCHER Isabelle, CORGIER Romain, CORGIER Nicolas, RONZON Laëtitia, SAVANT-ROS Frédéric, MERVILLE Amandine

Absents : excusés LACROIX Jean-François pouvoir à CORGIER Stéphane, VIGNON Sylvie pouvoir à MOUCAUD Catherine, GEORGEL Sylvain pouvoir à CORGIER Nicolas

Secrétaire de séance : Garnier Jean-Michel

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Rappel ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV de la séance du 30 juin 2026
- 2/ Prix du repas cantine année 2026/2027
- 3/ Convention COR plan de lutte contre les déchets abandonnés
- 4/ Création d'une commission pour le plan communal de sauvegarde
- 5/ Création d'une commission pour le recrutement de l'Auberge des Sapins
- 6/ Informations et questions diverses

Présentation de Sabrina Schmidt, nouvelle secrétaire générale de la mairie, aux membres du conseil municipal.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 30.06.2026

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Absentions : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2/ Prix du repas cantine année 2026/2027

Délibération 2026-41

▪ **OBJET : Fixation des tarifs publics des prix de la cantine**

Madame le maire rappelle le contrat de fourniture de repas de cantine signé avec la société API RESTAURATION en 2024 aux conditions suivantes :

- Fabrication des repas à la cuisine centrale de la Talaudière (42350) et livraison en liaison froide
- Contrat à partir du 01.09.2024 de 1 an, avec reconduction tacite
- Prix du repas : 3.65 € HT- 3.85 € TTC, tarif révisé le 1^{er} septembre de chaque année

Ces repas étant en liaison froide il faudra compter du temps supplémentaire à un agent de service pour la mise en chauffe.

Vu le courrier révisant le tarif de la restauration scolaire en date du 10 juin, selon l'indice de calcul, le prix du repas pour l'année scolaire 2026/2027 se monte à 3.77 HT soit 3.98 TTC

Considérant :

Le surcoût de personnel estimé à 0.50€ par repas, lié à la livraison en liaison froide est maintenu.

La commission Finances s'est réunie courant juillet 2026 pour définir un prix de repas et a proposé le prix du repas par enfant à 4.50€ TTC, celui de l'équipe enseignante et du personnel à 4.90€ TTC

Les familles concernées en ont été informées courant juillet 2026. À la suite des informations transmises par le prestataire API, Madame le Maire lui a demandé de signaler tout changement éventuel au plus tôt, afin de pouvoir prévenir les familles dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ DECIDE de fixer le montant facturé des repas cantine à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 aout 2027, comme suit :
 - Repas enfant : **4.50 € TTC**
 - Repas équipe enseignante et personnel : **4.90 € TTC**
- ❖ PRECISE que ce nouveau tarif sera effectif pour les repas consommés en septembre dont la facturation interviendra en octobre 2026, ce prix représente la hausse du tarif du repas pour ces 2 dernières années.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Absentions : 0

3/ Convention COR plan de lutte contre les déchets abandonnés

Délibération 2026-42

- **OBJET : Convention COR plan de lutte contre les déchets abandonnés**

Madame le Maire rappelle la délibération 2024-26 du 25 juin 2024 engageant la commune dans la lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO.

Dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés et du soutien aux communes pour la gestion des points d'apport volontaire (PAV), la COR a signé une convention avec CITEO afin de permettre aux communes de moins de 1 500 habitants de notre territoire de bénéficier des subventions du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA). Depuis le 1er janvier 2026, les communes rurales de moins de 1 500 habitants (hors communes touristiques selon les critères CITEC)) ne peuvent plus conventionner directement avec cet organisme. Il est désormais nécessaire de conventionner avec la COR qui assurera le relais pour l'ensemble des communes concernées.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de mutualisation et de coopération territoriale, tout en maintenant Notre éligibilité aux subventions PLDA (plan de lutte contre les déchets abandonnés)

Cette convention prendra effet dès sa signature et est conclue pour une période se terminant le 31 décembre 2027. Elle pourra être prolongée / renouvelée par tacite reconduction 2 fois une année soit jusqu'au 31 décembre 2029 sauf dénonciation notifiée par lettre recommandée avec accusé réception par l'une des Parties à l'autre Partie avant le 1er octobre de chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE:

- ❖ APPROUVE la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec la COR. ❖
- AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec la COR

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Absentions : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4/ Création d'une commission pour le plan communal de sauvegarde

Le **Plan communal de sauvegarde (PCS)** est un outil opérationnel qui permet au maire et à la commune de se préparer à faire face aux situations de crise.

Son élaboration ne consiste pas uniquement à recenser les risques présents sur le territoire : elle permet de définir une véritable organisation à la main du maire, adaptée aux moyens disponibles de la commune.

Un PCS n'est pleinement efficace que s'il est connu, compris et utilisé par les acteurs amenés à intervenir en situation de crise. Sa mise à jour régulière et la réalisation d'exercices permettent de maintenir une organisation adaptée.

Mme Le Maire propose la création d'une commission PCS (Plan communal de Sauvegarde) pour réactualiser le dernier mis jour en 2017. Le travail a déjà débuté sur le mandat précédent avec M Salembier et Le Syndicat de Rivière de l'Azergues qui accompagne les communes.

Se proposent pour être membre de cette commission :

- MERVILLE Amandine
- GEORGEL Sylvain
- MOUCAUD Catherine
- LACROIX Jean-François
- TICHIT WUCHER Isabelle

5/ Création d'une commission pour le recrutement de l'Auberge des Sapins

Concernant l'annonce pour la gérance de l'Auberge des Sapins, une publication a été faite mi-juillet dans Le Progrès, sur Le bon coin et dans Le Beaujolais Vert, annonce que nous allons faire remonter très rapidement. Il convient d'étudier une diffusion dans Le Patriote, auprès du pôle entrepreneurial de la COR ainsi que sur Facebook. A ce jour, aucun dossier de candidature n'a été déposé, mais deux visites ont eu lieu, dont une qui ne donnera pas suite

Mme Le Maire propose la création d'une commission Auberge des Sapins.

Se proposent pour être membre de cette commission :

- MAGALHAES PEREIRA Ségolène
- CORGIER Stéphane
- MOUCAUD Catherine
- LOMBARDI Marc
- RONZON Laëtitia
- Une personne du comité Village d'Accueil

6/ Informations et questions diverses

- Des travaux d'étanchéité sont prévus pour l'église, entre autres, des tuiles sont déplacées, le caniveau fuit. Un contrôle général doit être fait, il est prévu de faire les travaux au plus vite. La facture de l'entreprise Kordes s'élève à 1150€ HT.

- Diverses demandes ont été faites principalement dues à la canicule : la pose de climatiseurs pour la réserve du Proximarché, le salon de coiffure ainsi que pour la salle Valencienne à destination du groupe Seniors.
- Le locataire au-dessus du Proximarché souhaite la pose d'une douche à l'italienne. Ces questions seront étudiées lors de la commission Bâtiment.
- Amélie CORGIER, économe de flux à la COR, apportera des conseils pour réduire la consommation d'énergie. Dès le début de la saison de chauffe, l'étude commencera par la bibliothèque puis se poursuivra en janvier par l'école et la cantine et enfin vers février-mars par la salle verte.
- La résiliation des mandats de vente de l'ancienne boulangerie est en cours afin de débiter les travaux de mise en plateaux pour la vente des locaux de la boulangerie.
- La répartition pour la distribution de « La Plume des Chouettes » prévue vers octobre-novembre a été établie entre les conseillers municipaux et le Maire.
- Un Trail est organisé par la COR le 10/10/2026, un appel aux bénévoles a été lancé pour les postes de ravitaillement ou de signaleurs.
- Le poissonnier met fin à sa présence sur le marché du vendredi.
- Un contact sera établi avec la paroisse concernant les locaux.
- Suite à l'incendie du chemin du Chaleux, Mme Le Maire contactera Enedis pour avoir plus d'informations sur l'origine de l'incendie.
- L'éclairage du terrain de tennis reste allumé tard sans joueur. L'armoire électrique a été forcée et l'électricité a été détournée plusieurs fois cet été.
- Des travaux ont été réalisés par la COR sur le chemin des Erables.
- Les Conseillers Départementaux nous informent que l'enveloppe allouée par le Département a été divisée par deux, réduisant le taux d'obtention des subventions à un dossier sur deux. Les montants accordés s'élèvent à 16 000 € pour les travaux du cimetière et à 4 000 € au titre des amendes de police pour les projets de voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain conseil municipal : le 20 octobre 2026 à 20h30

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel Garnier



Le Maire,
Christine GALILEI

